

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

COMMUNE DE LA FERTE-BERNARD

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond donc à cette obligation faite à notre collectivité et est consultable en ligne sur le site internet de la commune.

Cette note présente donc les principales informations des Budgets primitifs 2026, de la Ville et de l'Assainissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20260224-CM26-02-DEL23-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2026

I. Budget primitif 2026 - VILLE

Voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 24 Février 2026, le Budget primitif 2026 a été établi sur la base des postulats suivants :

- Maintien des taux communaux d'imposition pour la 12^{ème} année consécutive à savoir :
TH 19,74 %
TFB 42,56 %
TFNB 38,61 %
- Un recours limité à l'emprunt.

A. La section de fonctionnement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 14 000 000 €

Les dépenses comme les recettes sont réparties en chapitres budgétaires :

Dépenses	D011 - Charges à caractère général	3 291 035 €	23 % des Dépenses de Fonctionnement
	D012 - Charges de personnel	7 021 890 €	50 % des Dépenses de Fonctionnement
	D014 - Atténuations de produits	100 000 €	<1 % des Dépenses de Fonctionnement
	D042 - Amortissements et cessions	850 000 €	6 % des Dépenses de Fonctionnement
	D065 - Subventions et participations	1 387 075 €	10 % des Dépenses de Fonctionnement
	D066 - Intérêts de la dette	170 000 €	<2 % des Dépenses de Fonctionnement
	D067 - Charges exceptionnelles	5 000 €	<1 % des Dépenses de Fonctionnement
	D068 - Dotations et provisions	20 000 €	<1% des Dépenses de Fonctionnement
	D023 - Autofinancement prévisionnel	1 155 000 €	8 % des Dépenses de Fonctionnement
Recettes	R013 - Remboursement charges de personnel	49 300 €	< 1 % des Recettes de Fonctionnement
	R042 - Travaux en régie et cessions	380 000 €	< 3% des Recettes de Fonctionnement
	R070 - Produits communaux	1 280 630 €	9 % des Recettes de Fonctionnement
	R073 - Impôts et taxes	2 893 827 €	21 % des Recettes de Fonctionnement
	R0731- Fiscalité locale	5 920 000 €	42 % des Recettes de Fonctionnement
	R074 - Dotations et subventions	2 392 540 €	17 % des Recettes de Fonctionnement
	R075 - Produits locations et participations	871 490 €	6 % des Recettes de Fonctionnement
	R076 - Produits financiers	203 000 €	<2 % des Recettes de Fonctionnement
	R077 - Produits exceptionnels	9 213 €	<1 % des Recettes de Fonctionnement

B. La section d'investissement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 6 870 000 €.

Les dépenses comme les recettes sont réparties en chapitres budgétaires :

Dépenses	D040 - Travaux en régie et cessions	380 000 €	< 6 % des Dépenses d'Investissement
	D16 - Remboursement de la dette (K)	824 000 €	12 % des Dépenses d'Investissement
	D165 -275 Dépôt et cautionnement	994 €	<1 % des Dépenses d'Investissement
	D20/204/21/23 - Opérations d'équipements	5 474 006 €	80 % des Dépenses d'Investissement
	D041-Opérations patrimoniales	191 000 €	< 3 % des Dépenses d'Investissement

Recettes	R001 – Résultat d'investissement 2025 reporté	396 675 €	< 6 % des Recettes d'Investissement
	R040 - Amortissements et cessions	850 000 €	12 % des Recettes d'Investissement
	R10 - FCTVA, Taxe Aménagement et Excédent 2025 capitalisé	2 602 459 €	38 % des Recettes d'Investissement
	R13 - Subventions d'Investissement	1 037 366 €	15 % des Recettes d'Investissement
	R16 - Emprunt	500 000 €	7 % des Recettes d'Investissement
	R21- Constructions autres bâtiments publics	137 500 €	2 % des Recettes d'Investissement
	R021 - Autofinancement Prévisionnel	1 155 000 €	17 % des Recettes d'Investissement
	R024 - Produits des cessions	0 €	0 % des Recettes d'Investissement
	R041-Opérations patrimoniales	191 000 €	< 3 % des Recettes d'Investissement

C. Zoom sur certains postes clés du BUDGET PRIMITIF :

1. Section de fonctionnement

a) Dépenses :

- Les charges de personnel (Titulaires et Non Titulaires) représentent 50,16 % de la section. Notons un effectif Equivalent Temps Plein de 139,74 agents.
- Les fournitures de petit équipement, l'eau, le gaz, l'électricité, les carburants et le combustible représentent près de 1 349 000 € avec un effort particulier sur les fournitures nécessaires aux services techniques municipaux pour la mise en œuvre des travaux en régie.
- Les intérêts de la dette communale représentent 170 000 € soit 1,21 % de la section et poursuivent leur décline progressive.

b) Recettes :

- La fiscalité locale s'élève à 5 920 000 € soit 42,28 % de la section dont 5 410 000 € provenant des taxes foncières et habitation ; 230 000 € provenant de la taxe sur l'électricité ; 280 000 € provenant de la taxe additionnelle aux droits de mutation notamment.; les impôts et taxes s'élèvent à 2 893 827 € soit 20,67 % de la section ; 2 205 000 € provenant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes du Perche Emeraude dans le cadre des transferts de compétences et 688 827 € provenant du Fonds National de Garantie des Ressources.
- Les dotations reçues s'élèvent à 2 392 540 €, provenant notamment de l'Etat :
 - Dotation forfaitaire : 610 500 €.
 - DSR 1^{ère} fraction : 631 000 €.
 - DCRTTP : 110 000 €.
 - Etat compensation exo TFB : 520 000 €.
- Le Budget primitif, tel qu'adopté, laisse envisager une épargne brute de 1 625 000 € et une épargne nette de 801 000 €.

2. Section d'Investissement

a) Dépenses :

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Le remboursement de la dette en K pour 2026 s'élève à 824 000 €.
- Des travaux sur les bâtiments municipaux pour 2 519 078 €.
- De la vidéoprotection pour 140 000 €
- Un prévisionnel de travaux en régie réalisés par les services techniques municipaux de 350 000 €.
- Et environ 2 814 928 € de crédits seront fléchés vers l'ensemble des secteurs d'interventions communales (scolaire, culture, sport, loisirs, social, voirie, éclairage public...) pour répondre à l'ensemble des orientations souhaitées par la municipalité.

b) Recettes :

- La commune envisage de contracter un emprunt sur 2026, inférieur au remboursement du capital, ainsi la dette communale poursuivra sa baisse initiée depuis 10 ans.
- L'excédent de fonctionnement 2025 capitalisé à hauteur de +2 035 656,36 € couvrant ainsi intégralement le besoin de financement 2025 et laissant un solde de 1 394 952,87 € pour 2026.
- Le virement prévisionnel est évalué cette année à 1 155 000 €.
- Les recettes espérées des partenaires institutionnels pour accompagner la commune dans ses projets d'investissements sont inscrites comme suit :

Etat : 607 320 €.

Région : 246 340 €.

Département : 36 756 €

CCPE : 37 500 €

Agence de l'Eau : 109 450 €.

Pas de cession de patrimoine immobilier communal envisagée pour 2026.

II. **Budget primitif 2026 - ASSAINISSEMENT**

A. La section de fonctionnement :

Pour l'année 2026 : Les dépenses (DF) et les recettes (RF) sont projetées à 552 000 €.

Notons que - un autofinancement des investissements (DF) est inscrit pour 310 351,75 €,

- les intérêts de la dette (DF) s'élèvent à 30 000 €,
- les amortissements (DF) nécessitent des crédits à hauteur de 156 050 €,
- les recettes résultant de la redevance assainissement (RF) s'élèvent à 540 410 €.

B. La section d'investissement :

Pour l'année 2026 : Les dépenses (DI) et les recettes (RI) sont projetées à 2 280 500 €.

Notons que - le remboursement du K de la dette (DI) est fixé à 92 000 €,

- une enveloppe globale de 2 184 010 € est inscrite pour financer les travaux de réseaux et les travaux d'extension de la capacité de la Station d'Épuration,
- l'excédent de fonctionnement 2025 est capitalisé (RI) pour un montant de 421 487,13 €,
- aucun nouvel emprunt n'est inscrit.